

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**MIT 600 RE, Comp. A**

Date de révision: 10.11.2017

Code du produit: SDB0007

Page 1 de 13

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

MIT 600 RE, Comp. A

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Mortier composite pour ancrages et fixages composant A (résine)

**Utilisations déconseillées**

sans limitation

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société: Mungo Befestigungstechnik AG  
Rue: Bornfeldstraße 2  
Lieu: CH-4600 Olten  
Téléphone: +41 62 2067575  
e-mail: mungo@mungo.swiss  
Internet: www.mungo.swiss

Téléfax: +41 62 2067585

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:**

Schweiz: 145  
Int.: +41 44 251 51 51 (Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum - 24 h)

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée: STOT RE 2

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 2

Mentions de danger:

Provoque une sévère irritation des yeux.

Provoque une irritation cutanée.

Peut provoquer une allergie cutanée.

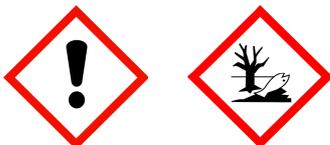
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine, résines époxydiques (poids moléculaire moyen &lt;= 700)

Produit de réaction: bisphénol-F-épichlorhydrine: résines époxydiques (poids moléculaire moyen &lt;= 700)

1,6-bis(2,3-époxypropoxy)hexane

**Mention** Attention**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**MIT 600 RE, Comp. A**

Date de révision: 10.11.2017

Code du produit: SDB0007

Page 2 de 13

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.  
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.  
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.  
P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P501 Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

**Étiquetage particulier de certains mélanges**

EUH205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

**2.3. Autres dangers**

Les personnes présentant des réactions allergiques aux époxydes devraient éviter le contact.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges****Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
25068-38-6	produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine, résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)			40-45 %
	500-033-5	603-074-00-8		
	Eye Irrit. 2, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 2; H319 H315 H317 H411			
14808-60-7	RCS (Respirable crystalline Silica - SiO2)			33-35 %
9003-36-5	Produit de réaction: bisphénol-F-épichlorhydrine: résines époxydiques (poids moléculaire moyen =< 700)			11-15 %
	500-006-8		01-2119454392-40	
	Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 2; H315 H317 H411			
16096-31-4	1,6-bis(2,3-époxypropoxy)hexane			10-12 %
	240-260-4		01-2119463471-41	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 3; H315 H319 H317 H412			
	Ester d'alkyle (Ref.:722 43/00/2012.0028, Germany)			5-7 %
	Eye Irrit. 2; H319			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**MIT 600 RE, Comp. A**

Date de révision: 10.11.2017

Code du produit: SDB0007

Page 3 de 13

**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

**Après contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement médical nécessaire.

**Après contact avec les yeux**

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue.

**Après ingestion**

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Réactions allergiques

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Mousse.  
Poudre d'extinction  
Jet d'eau pulvérisée  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit  
Mousse.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Produits de pyrolyse, toxique  
Monoxyde de carbone.

**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.  
Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

**Information supplémentaire**

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Recueillir mécaniquement. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir paragraphe 7  
Protection individuelle: voir paragraphe 8

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**MIT 600 RE, Comp. A**

Date de révision: 10.11.2017

Code du produit: SDB0007

Page 4 de 13

Evacuation: voir paragraphe 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

- Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

**Préventions des incendies et explosion**

- Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

- Conserver le récipient bien fermé.
- Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.

**Indications concernant le stockage en commun**

- Ne pas utiliser pour des produits destinés à être en contact avec les aliments.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

- température de stockage : 5-35°C

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

- Mortier composite pour ancrages et fixages composant A (résine)

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
14808-60-7	Silices cristallines, quartz	-	0,1 a		VME (8 h)	



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## MIT 600 RE, Comp. A

Date de révision: 10.11.2017

Code du produit: SDB0007

Page 5 de 13

## Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
25068-38-6	produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine, résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)			
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	8,33 mg/kg p.c./jour	
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	12,25 mg/m <sup>3</sup>	
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systemique	12,25 mg/m <sup>3</sup>	
Salarié DNEL, aigu	dermique	systemique	8,33 mg/kg p.c./jour	
Consommateur DNEL, aigu	par voie orale	systemique	0,75 mg/kg p.c./jour	
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systemique	0,75 mg/kg p.c./jour	
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systemique	3,571 mg/kg p.c./jour	
Consommateur DNEL, aigu	dermique	systemique	3,571 mg/kg p.c./jour	
9003-36-5	Produit de réaction: bisphénol-F-épichlorhydrine: résines époxydiques (poids moléculaire moyen =< 700)			
Salarié DNEL, aigu	dermique	local	8,3 mg/cm <sup>2</sup>	
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	104,15 mg/kg p.c./jour	
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	29,39 mg/m <sup>3</sup>	
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systemique	62,5 mg/kg p.c./jour	
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	8,7 mg/m <sup>3</sup>	
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systemique	6,25 mg/kg p.c./jour	
16096-31-4	1,6-bis(2,3-époxypropoxy)hexane			
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	2,8 mg/kg p.c./jour	
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	2,9 mg/m <sup>3</sup>	

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**MIT 600 RE, Comp. A**

Date de révision: 10.11.2017

Code du produit: SDB0007

Page 6 de 13

**Valeurs de référence PNEC**

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
25068-38-6	produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine, résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	
Eau douce		0,006 mg/l
Eau de mer		0,006 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,996 mg/l
Sédiment marin		0,996 mg/l
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		10 mg/l
9003-36-5	Produit de réaction: bisphénol-F-épichlorhydrine: résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	
Eau douce		0,003 mg/l
Eau de mer		0,0003 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,294 mg/kg
Sédiment marin		0,0294 mg/kg
Intoxication secondaire		0,0254 mg/l
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		10 mg/l
Sol		0,237 mg/kg
16096-31-4	1,6-bis(2,3-époxypropoxy)hexane	
Eau douce		0,0115 mg/l

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Mesures d'hygiène**

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

**Protection des yeux/du visage**

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

**Protection des mains**

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: 0,7mm NBR (Caoutchouc nitrile) >480min (EN374)

Durée d'étanchéité en cas d'exposition permanente 0,7mm NBR (Caoutchouc nitrile) >480min (EN374)

**Protection de la peau**

Porter un vêtement de protection approprié.

**Protection respiratoire**

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**MIT 600 RE, Comp. A**

Date de révision: 10.11.2017

Code du produit: SDB0007

Page 7 de 13

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: Pâte  
Couleur: beige clair  
pH-Valeur: non déterminé

**Modification d'état**

Point de fusion: non déterminé  
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: non déterminé  
Point d'éclair: non applicable

**Inflammabilité**

solide: non déterminé  
gaz: non applicable

Limite inférieure d'explosivité: non déterminé  
Limite supérieure d'explosivité: non déterminé

**Température d'auto-inflammabilité**

solide: non déterminé  
gaz: non applicable

Température de décomposition: non déterminé

**Propriétés comburantes**

Non comburant.

Pression de vapeur: non déterminé

Densité (à 20 °C): 1,49 g/cm<sup>3</sup>

Hydrosolubilité: insoluble

**Solubilité dans d'autres solvants**

non déterminé

Coefficient de partage: non déterminé

Densité de vapeur: non déterminé

Taux d'évaporation: non déterminé

**9.2. Autres informations**

Teneur en corps solides: non déterminé

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Vive réaction avec: Agent oxydant  
Vive réaction avec: alcalies (bases) , Décapage et acides

**10.4. Conditions à éviter**

aucune/aucun

**10.5. Matières incompatibles**

Aucune information disponible.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**MIT 600 RE, Comp. A**

Date de révision: 10.11.2017

Code du produit: SDB0007

Page 8 de 13

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
25068-38-6	produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine, résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)				
	par voie orale	DL50 11400 mg/kg	Rat		
14808-60-7	RCS (Respirable crystalline Silica - SiO2)				
	par voie orale	DL50 5000 mg/kg	Rat		
9003-36-5	Produit de réaction: bisphénol-F-épichlorhydrine: résines époxydiques (poids moléculaire moyen =< 700)				
	par voie orale	DL50 >2000 mg/kg	Rat		
	dermique	DL50 >2000 mg/kg	Rat		
16096-31-4	1,6-bis(2,3-époxypropoxy)hexane				
	par voie orale	DL50 2900 mg/kg	Rat		
	dermique	DL50 > 2000 mg/kg	Rat		
	Ester d'alkyle (Ref.:722 43/00/2012.0028, Germany)				
	par voie orale	DL50 20700 mg/kg	Souris		
	dermique	DL50 2000 mg/kg	Lapin		

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

Le mélange est classé dangereux dans le sens du règlement CE n° 1272/2008 [CLP].

**Information supplémentaire**

Les données toxicologiques indiquées des substances composant le produit sont destinées aux professions médicales, aux spécialistes des domaines de la sécurité et de la santé professionnelles et aux toxicologues.

Les données toxicologiques indiquées des substances composant le produit ont été mises à disposition par les fabricants des matières premières.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Le produit n'est pas: Écotoxicologiques.



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## MIT 600 RE, Comp. A

Date de révision: 10.11.2017

Code du produit: SDB0007

Page 9 de 13

N° CAS	Substance	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
25068-38-6	produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine, résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	1,3 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	2,1 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	0,3 mg/l	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
9003-36-5	Produit de réaction: bisphénol-F-épichlorhydrine: résines époxydiques (poids moléculaire moyen =< 700)						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	2,54	96 h	Carassius auratus (poisson rouge)		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	2,55	48 h	Daphnia pulex (puce d'eau)		
16096-31-4	1,6-bis(2,3-époxypropoxy)hexane						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	30 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	OCDE 203	

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Le produit n'a pas été testé.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Le produit n'a pas été testé.

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
25068-38-6	produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine, résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	2,64-3,78

**12.4. Mobilité dans le sol**

Le produit n'a pas été testé.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Le produit n'a pas été testé.

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**Information supplémentaire**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**Code d'élimination des déchets - Produit**

080409 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

**Code d'élimination des déchets - Résidus**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**MIT 600 RE, Comp. A**

Date de révision: 10.11.2017

Code du produit: SDB0007

Page 10 de 13

080409 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

**Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés**

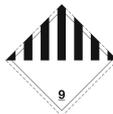
080409 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

**L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)**

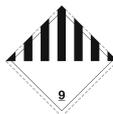
**14.1. Numéro ONU:** UN 3077  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** Matière dangereuse au niveau de l'environnement, solide, n.s.a.  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 9  
**14.4. Groupe d'emballage:** III  
Étiquettes: 9



Code de classement: M7  
Dispositions spéciales: 274 335 601  
Quantité limitée (LQ): 5 kg  
Quantité dégagee: E1  
Catégorie de transport: 3  
N° danger: 90  
Code de restriction concernant les tunnels: E

**Transport fluvial (ADN)**

**14.1. Numéro ONU:** UN 3077  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** Matière dangereuse au niveau de l'environnement, solide, n.s.a.  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 9  
**14.4. Groupe d'emballage:** III  
Étiquettes: 9



Code de classement: M7  
Dispositions spéciales: 274 335 601  
Quantité limitée (LQ): 5 kg  
Quantité dégagee: E1

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

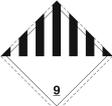
**MIT 600 RE, Comp. A**

Date de révision: 10.11.2017

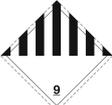
Code du produit: SDB0007

Page 11 de 13

**Transport maritime (IMDG)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 3077
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	9
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	9
	
Dispositions spéciales:	274, 335, 966, 967
Quantité limitée (LQ):	5 kg
Quantité dégagée:	E1
EmS:	F-A, S-F

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 3077
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	9
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	9
	
Dispositions spéciales:	A97 A158 A179
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	30 kg G
Passenger LQ:	Y956
Quantité dégagée:	E1
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	956
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	400 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	956
IATA-Quantité maximale (cargo):	400 kg

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	non
---------------------------------	-----

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune information disponible.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

2004/42/CE (COV):	13,41 g/l
-------------------	-----------

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**MIT 600 RE, Comp. A**

Date de révision: 10.11.2017

Code du produit: SDB0007

Page 12 de 13

**Information supplémentaire**

À observer: 850/2004/EC , 79/117/EEC , 689/2008/EC

**Prescriptions nationales**

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 3,15,16.

**Abréviations et acronymes**ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par route  
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

CAS: Chemical Abstracts Service

CLP: Classification, Labeling and Packaging

DMEL: Derived Minimal Effect level

DNEL: Derived No Effect Level

EC50: Effective concentration, 50%

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

IATA: International Air Transport Association

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

NOEC: No Observed Effect Concentration

OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development

PBT: persistent, bioaccumulative and toxic

vPvB: very persistent and very bioaccumulative

PNEC: Predicted No Effect Concentration

REACH: Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses (Regulations Concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail)

VOC: Volatile organic compound

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

**Information supplémentaire**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### **MIT 600 RE, Comp. A**

Date de révision: 10.11.2017

Code du produit: SDB0007

Page 13 de 13

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*



**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**MIT 600 RE, Comp. B**

Date de révision: 10.11.2017

Code du produit: SDB0008

Page 2 de 13

**Pictogrammes:****Mentions de danger**

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P201	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

**2.3. Autres dangers**

cette substance remplit les critères PBT de la directive REACH, annexe XIII.  
Contient Amines. Peut produire une réaction allergique.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**MIT 600 RE, Comp. B**

Date de révision: 10.11.2017

Code du produit: SDB0008

Page 3 de 13

**Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
2855-13-2	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine, isophoronediamine			30 - < 35 %
	220-666-8	612-067-00-9		
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 3; H312 H302 H314 H317 H412			
57214-10-5	Formaldéhyde, produit de réaction oligomère avec du phénol et du m-phénylène-(méthylamine)			20 - < 25 %
	500-137-0			
	Skin Corr. 1C, Skin Sens. 1B, Aquatic Chronic 3; H314 H317 H412			
77138-45-5	Formaldéhyde, produits de réaction oligomères avec du 4,4'-isopropylidènediphénol et diéthylènetriamine			20 - < 25 %
	500-263-6			
	Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1; H314 H318 H317			
1477-55-0	m-Phénylènebis(méthylamine)			15 - < 20 %
	216-032-5		01-2119480150-50	
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 3; H332 H302 H314 H317 H412			
100-51-6	alcool benzylique			5 - < 10 %
	202-859-9	603-057-00-5		
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4; H332 H302			
90-72-2	2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol			5 - < 10 %
	202-013-9	603-069-00-0		
	Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2, Skin Irrit. 2; H302 H319 H315			
111-40-0	3-azapentane-1,5-diamine, diéthylènetriamine			5 - < 10 %
	203-865-4	612-058-00-X		
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Skin Sens. 1; H312 H302 H314 H317			
108-95-2	phénol			1 - < 5 %
	203-632-7	604-001-00-2		
	Muta. 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, STOT RE 2, Skin Corr. 1B; H341 H331 H311 H301 H373 ** H314			
80-05-7	bisphénol A; 4,4'-isopropylidènediphénol			1 - < 5 %
	201-245-8	604-030-00-0		
	Repr. 2, STOT SE 3, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1; H361f *** H335 H318 H317			
71074-89-0	Bis[(diamino-méthyl)méthyl]phénol			1 - < 5 %
	275-162-0			
	Skin Corr. 1B; H314			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

**Information supplémentaire**

REACH Art. 59, Liste SVHC (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation): Bisphenol A; 4,4'-Isopropylidènediphénol

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**MIT 600 RE, Comp. B**

Date de révision: 10.11.2017

Code du produit: SDB0008

Page 4 de 13

**Indications générales**

Changer les vêtements souillés ou mouillés.

**Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

**Après contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du polyéthylèneglycol, puis beaucoup d'eau. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement médical nécessaire.

**Après contact avec les yeux**

en cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtamologiste.

**Après ingestion**

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Réactions allergiques

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant  
Poudre d'extinction  
Jet d'eau pulvérisée

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit  
Mousse.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Produits de pyrolyse, toxique  
Monoxyde de carbone.

**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.  
Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

**Information supplémentaire**

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Assurer une aération suffisante.  
Utiliser un équipement de protection personnel.  
Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.  
En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Recueillir mécaniquement.  
Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).  
Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**MIT 600 RE, Comp. B**

Date de révision: 10.11.2017

Code du produit: SDB0008

Page 5 de 13

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir paragraphe 7  
Protection individuelle: voir paragraphe 8  
Evacuation: voir paragraphe 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
enduire une crème de protection pour les mains avant la manipulation du produit.

**Préventions des incendies et explosion**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé.  
Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

**Indications concernant le stockage en commun**

Ne pas utiliser pour des produits destinés à être en contact avec les aliments.  
Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais.  
température de stockage 5-35°C

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

voir section 1.2

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
80-05-7	Bisphénol A (poussières inhalables)	-	10		VME (8 h)	
111-40-0	Diéthylènetriamine	1	4		VME (8 h)	
108-95-2	Phénol	2	7,8		VME (8 h)	
		4	15,6		VLE (15 min)	
1477-55-0	m-Xylène-alpha,alpha'-diamine	-	0,1		VLE (15 min)	

**Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX, 2016 (INRS)**

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
108-95-2	Phénol	Phénol total (/g créatinine)	250 mg/g	Urine	en fin de poste

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**MIT 600 RE, Comp. B**

Date de révision: 10.11.2017

Code du produit: SDB0008

Page 6 de 13

**Mesures d'hygiène**

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

**Protection des yeux/du visage**

Protection oculaire appropriée: Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

**Protection des mains**

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: 0,7mm NBR (Caoutchouc nitrile) >480min (EN374)

Durée d'étanchéité en cas d'exposition permanente 0,7mm NBR (Caoutchouc nitrile) >480min (EN374)

**Protection de la peau**

Porter un vêtement de protection approprié.

**Protection respiratoire**

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Pâte	
Couleur:	noir / rouge	
Odeur:	caractéristique	
pH-Valeur:		non applicable

**Modification d'état**

Point de fusion:	non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non déterminé
Point d'éclair:	non applicable

**Inflammabilité**

solide:	non déterminé
gaz:	non applicable
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé

**Température d'auto-inflammabilité**

solide:	non déterminé
gaz:	non applicable
Température de décomposition:	non déterminé

**Propriétés comburantes**

Non comburant.

Pression de vapeur:	non déterminé
---------------------	---------------

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**MIT 600 RE, Comp. B**

Date de révision: 10.11.2017

Code du produit: SDB0008

Page 7 de 13

Densité (à 20 °C): 1,07 g/cm<sup>3</sup>

Hydrosolubilité: insoluble

**Solubilité dans d'autres solvants**

non déterminé

Coefficient de partage: non déterminé

Densité de vapeur: non déterminé

Taux d'évaporation: non déterminé

**9.2. Autres informations**

Teneur en corps solides: non déterminé

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

voir section 10.3

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Vive réaction avec: Agent oxydant

**10.4. Conditions à éviter**

voir section 7.2

**10.5. Matières incompatibles**

agent oxydant, fortes

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****ETAmé calculé**

ATE (par voie orale) 813,1 mg/kg; ATE (dermique) 1216,6 mg/kg; ATE (par inhalation vapeur) 5,53 mg/l; ATE (par inhalation aérosol) 2,191 mg/l



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## MIT 600 RE, Comp. B

Date de révision: 10.11.2017

Code du produit: SDB0008

Page 8 de 13

## Toxicité aiguë

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
2855-13-2	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine, isophoronediamine				
	par voie orale	DL50 1030 mg/kg	Rat		
	dermique	ATE 1100 mg/kg			
1477-55-0	m-Phénylènebis(méthylamine)				
	par voie orale	DL50 930 mg/kg	Rat		
	dermique	DL50 2000 mg/kg	Lapin		
	par inhalation (1 h) vapeur	CL50 3,89 mg/l	Rat		
	par inhalation aérosol	ATE 1,5 mg/l			
100-51-6	alcool benzylique				
	par voie orale	DL50 1230 mg/kg	Rat	GESTIS	
	par inhalation vapeur	ATE 11 mg/l			
	par inhalation aérosol	ATE 1,5 mg/l			
90-72-2	2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol				
	par voie orale	ATE 500 mg/kg			
111-40-0	3-azapentane-1,5-diamine, diéthylènetriamine				
	par voie orale	DL50 1540 mg/kg	Rat		
	dermique	DL50 672 mg/kg	Lapin		
108-95-2	phénol				
	par voie orale	ATE 100 mg/kg			
	dermique	ATE 300 mg/kg			
	par inhalation vapeur	ATE 3 mg/l			
	par inhalation aérosol	ATE 0,5 mg/l			
80-05-7	bisphénol A; 4,4'-isopropylidènediphénol				
	par voie orale	DL50 3250 mg/kg	Rat		
	dermique	DL50 3000 mg/kg	Lapin		

## Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé dangereux dans le sens du règlement CE n° 1272/2008 [CLP].

## Information supplémentaire

Ce mélange est mis en circulation sous une forme où aucune formation d'aérosols n'est possible lors d'une utilisation conforme. Il ne doit être utilisé que pour les applications lors desquelles la formation d'aérosols est exclue. Conformément à l'article 6 de l'ordonnance CLP 1272/2008/CE, son classement et son identification en tant que toxique par inhalation n'est donc pas nécessaire.

Les données toxicologiques indiquées des substances composant le produit sont destinées aux professions médicales, aux spécialistes des domaines de la sécurité et de la santé professionnelles et aux toxicologues.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**MIT 600 RE, Comp. B**

Date de révision: 10.11.2017

Code du produit: SDB0008

Page 9 de 13

Les données toxicologiques indiquées des substances composant le produit ont été mises à disposition par les fabricants des matières premières.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Le produit n'est pas: Écotoxicologiques.

N° CAS	Substance			[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
111-40-0	3-azapentane-1,5-diamine, diéthylènetriamine						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	430 mg/l	96 h	Leuciscus idus		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	1164	72 h	Selenastrum capricornutum		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	53,5	48 h	Daphnia magna		
108-95-2	phénol						
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	229 mg/l	72 h		GESTIS	
80-05-7	bisphénol A; 4,4'-isopropylidènediphénol						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	4,6 mg/l	96 h	Pimephales promelas		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	2,73	96 h	Selenastrum capricornutum		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	3,9 mg/l	48 h	Daphnia magna		

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Le produit n'a pas été testé.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Le produit n'a pas été testé.

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
2855-13-2	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine, isophoronediamine	1,9
100-51-6	alcool benzylique	1,05
111-40-0	3-azapentane-1,5-diamine, diéthylènetriamine	-2,13
108-95-2	phénol	1,5
80-05-7	bisphénol A; 4,4'-isopropylidènediphénol	3,32

**12.4. Mobilité dans le sol**

Le produit n'a pas été testé.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Le produit n'a pas été testé.

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**Information supplémentaire**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**MIT 600 RE, Comp. B**

Date de révision: 10.11.2017

Code du produit: SDB0008

Page 10 de 13

**Élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**Code d'élimination des déchets - Produit**

080409 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

**Code d'élimination des déchets - Résidus**

080409 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

**Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés**

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

**L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 3259
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	AMINES, SOLIDES, CORROSIVES, N.S.A. (m-phenylenebis(méthylamine) )
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	8
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	II
Étiquettes:	8



Code de classement:	C8
Dispositions spéciales:	274
Quantité limitée (LQ):	1 kg
Quantité dégagée:	E2
Catégorie de transport:	3
N° danger:	80
Code de restriction concernant les tunnels:	E

**Transport fluvial (ADN)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 3259
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	AMINES, SOLIDES, CORROSIVES, N.S.A. (m-phenylenebis(méthylamine) )

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**MIT 600 RE, Comp. B**

Date de révision: 10.11.2017

Code du produit: SDB0008

Page 11 de 13

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 8**14.4. Groupe d'emballage:** II

Étiquettes: 8



Code de classement: C8

Dispositions spéciales: 274

Quantité limitée (LQ): 1 kg

Quantité dégagee: E2

**Transport maritime (IMDG)****14.1. Numéro ONU:** UN 3259**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** AMINES, SOLID, CORROSIVE, N.O.S. (m-phenylenebis(methylamine) )**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 8**14.4. Groupe d'emballage:** II

Étiquettes: 8



Dispositions spéciales: 223, 274

Quantité limitée (LQ): 1 kg

Quantité dégagee: E2

EmS: F-A, S-B

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)****14.1. Numéro ONU:** UN 3259**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** AMINES, SOLID, CORROSIVE, N.O.S. (m-phenylenebis(methylamine) )**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 8**14.4. Groupe d'emballage:** II

Étiquettes: 8



Dispositions spéciales: A3 A803

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 5 kg

Passenger LQ: Y844

Quantité dégagee: E2

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 859

IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 15 kg

IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 863

IATA-Quantité maximale (cargo): 50 kg

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune information disponible.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**MIT 600 RE, Comp. B**

Date de révision: 10.11.2017

Code du produit: SDB0008

Page 12 de 13

non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Autorisations (REACH, annexe XIV):

Substances extrêmement préoccupantes, SVHC (REACH, article 59):  
bisphénol A; 4,4'-isopropylidènediphénol

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 66: bisphénol A; 4,4'-isopropylidènediphénol

2004/42/CE (COV): 307,09 g/l

**Information supplémentaire**

À observer: 850/2004/EC , 79/117/EEC , 689/2008/EC

**Prescriptions nationales**

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 3,16.

**Abréviations et acronymes**ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par route  
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

ATE: Acute Toxicity Estimates

CAS: Chemical Abstracts Service

CLP: Classification, Labeling and Packaging

EC50: Effective concentration, 50%

ErC50: EC50 in terms of reduction of growth rate

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

IATA: International Air Transport Association

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

PBT: persistent, bioaccumulative and toxic

vPvB: very persistent and very bioaccumulative

REACH: Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses (Regulations Concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail)

VOC: Volatile organic compound

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**MIT 600 RE, Comp. B**

Date de révision: 10.11.2017

Code du produit: SDB0008

Page 13 de 13

H311	Toxique par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Information supplémentaire**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*